



## **Réunion de la commission « Emploi-Formation ».**

Analyse de la situation de l'emploi au 30 juin 2023

Le présent document a été rédigé suite à la commission Emploi formation à partir des documents suivants :

- *Situation de l'emploi au 30 juin 2023*

## Table des matières

<b>Réunion de la commission « Emploi-Formation ».</b> .....	<b>1</b>
<b>I. Focus Scriptes.</b> .....	<b>5</b>
A. Sur les formations « Promo Scriptes » effectuées. ....	5
B. Sur les salariés qui travaillent comme scripte sous CDD. ....	5
C. Sur les mesures d'organisation que le Réseau entend mettre en place.....	6
<b>II. Focus Planificateurs.</b> .....	<b>6</b>
<b>III. L'emploi permanent des antennes au 30 juin 2023.</b> .....	<b>7</b>
A. Une décroissance de l'emploi permanent du 30 juin 2022 au 30 juin 2023. (page 3).....	7
B. L'emploi doit s'examiner notamment au regard des entrées et départs du réseau depuis janvier. ....	8
C. Sur le comblement des postes mis en consultation. ....	9
D. Sur les 60 ETP affectés dans le Réseau pour le déploiement des ICI midi et ICI 19/20. ....	9
E. Évolution de la répartition Femmes/ Hommes dans le réseau (emploi permanent) au 30 juin. ....	10
F. Évolution de la répartition de l'emploi Journalistes / PTA (emploi permanent) au 30 juin 2023. ....	11
G. Évolution des permanents en personnes physiques par directions (page 4). ....	12
H. L'emploi permanent à temps partiel en personnes physiques. (page 5) .....	13
<b>IV. Évolution des effectifs en ETP moyen annuel. (page 6).</b> .....	<b>13</b>
A. L'emploi en ETP moyen annuel des salariés des antennes de juin 2022 à juin 2023. Page 6. ....	13
1. Évolution mensuelle de l'emploi permanent du Réseau de janvier à juin 2023.....	15
a. Évolution mensuelle de l'emploi permanent du Réseau, PTA de janvier à juin 2023 (en ETP moyen). ....	16
b. Évolution mensuelle de l'emploi permanent journalistes de janvier à juin 2023.....	17
B. Évolution du recours au CDD en ETP moyen dans les antennes de juin 2022 à juin 2023 (page 12 à 15).	17
1. Évolution des motifs de remplacement en ETP moyen dans le réseau.....	18
2. Évolution du recours aux CDD Salariés du réseau rattaché au siège. ....	19
<b>V. Sur les entrées et sorties.</b> .....	<b>19</b>
A. Sur les entrées et sorties sous CDI dans les antennes du réseau. (page 17).....	19

B.	Sur les entrées et sorties sous CDI des salariés du réseau rattachés au siège au 31 mars 2023. (Page 17)	20
<b>VI.</b>	<b>Sur l'évolution des heures supplémentaires. Page 18.</b>	<b>20</b>
A.	Évolution du recours aux heures supplémentaires dans les antennes.	20
B.	Heures supplémentaires effectuées par les salariés du réseau rattachés au siège.	21
<b>I.</b>	<b>Évolution de l'emploi permanent des salariés de la fabrique rattachés au réseau « en personnes physiques ».</b>	<b>22</b>
<b>II.</b>	<b>Répartition des salariés permanents de la Vidéo Mobile affectés en région et au siège.</b>	<b>24</b>
A.	CAR Challenger 1. STRASBOURG.	24
B.	CAR Challenger 2. TOULOUSE.	24
C.	Benjamin 1. Marseille.	25
D.	CAR Benjamin 2. RENNES.	25
E.	CAR Jumeaux 1 dont la SONO. LILLE.	25
F.	CAR Jumeaux 2. LYON.	25
<b>III.</b>	<b>Évolution de l'emploi en ETP moyen des salariés de la Fabrique.</b>	<b>26</b>
<b>IV.</b>	<b>Évolution des arrivées sous CDI et des départs à la Fabrique.</b>	<b>27</b>
<b>V.</b>	<b>Évolution des heures supplémentaires à la Fabrique.</b>	<b>28</b>

# Précautions d'usage.

La notion d'ETP (équivalent temps plein) regroupe tous les salariés « couverts » par un contrat de travail qui travaillent pour le Réseau (CDD, CDI, Temps plein et temps partiel). Le temps de présence ou la durée du travail est calculé au *prorata temporis*.

La notion d'ETP est donc directement corrélée à notre activité.

- pour les salariés sous CDI : un ETP correspond à : 360 jours payés.
- pour les salariés sous CDD :
  - o un ETP correspond à 360 jours payés pour les CDD (autre que CDD d'usage)
  - o un ETP correspond à : 264 jours payés pour les CDD d'usage.
- Pour les alternants, un ETP correspond à 720 jours payés (1/2 temps).

En revanche, l'emploi permanent ne vise que les salariés titulaires d'un CDI qu'ils soient à temps plein ou à temps partiel.

Sont considérés comme salariés du « réseau » rattachés au siège :

- Les salariés de la fabrique stationnés en région ;
- Les salariés des services RH et responsables formation ;
- Les salariés des services de la finance.
- Les services information réseau France 3 rattachés au siège.

# Les Antennes du Réseau France 3.

## I. Focus Scriptes.

La direction a souhaité faire un point sur l'emploi des scriptes dans le Réseau.

### A. Sur les formations « Promo Scriptes » effectuées.

Depuis 2019, 8 promotions « Scriptes » ont eu lieu par l'intermédiaire de l'UFTV et les Scriptes formatrices internes.

Pour la direction le « sourcing » pour attirer de nouvelles recrues reste compliqué. Cette année 3 régions ont fait des demandes pour accueillir des alternants sur ce métier. Pourtant une seule alternance a débuté.

Sur les 8 promotions :

- 40 salariés ont été formés.
- 36 par l'intermédiaire de l'UFTV et 4 par d'autres sources de formation.
- 2 nouvelles promotions sont prévues en 2024. Une dès le début 2024 et une seconde sur le second semestre. La direction ne s'interdit pas de former en local en plus de ces sessions (comme c'est déjà le cas dans certaines régions).
- 2 stagiaires ont abandonné au milieu de la formation et une personne qui a validé le cursus a abandonné l'activité.

Sur les 36 formés par l'UFTV, 9 salariés issus de la formation UFTV, nous ont rejoint sous CDI dont 2 sont formées à OPEN Média, 2 autres formations sont prévues.

### B. Sur les salariés qui travaillent comme scripte sous CDD.

Depuis début 2023, 3651 jours d'activité scripte ont été réalisés sous CDD.

Nous apprenons :

- Que le « vivier » de scriptes comporte 87 salariés qui travaillent pour FTV sous CDD.
  - o seuls 12 sont mobiles, soit 32%.
  - o 32 scriptes travaillant sous CDD sont formées à OPEN MEDIA.

## **C. Sur les mesures d'organisation que le Réseau entend mettre en place.**

La direction nous informe qu'elle envisage de prendre des mesures d'organisation par la mise en place d'un fichier commun visant à centraliser la disponibilité des scriptes sous CDD.

Ce fichier nous est annoncé comme un fichier TEAMS privé respectant le RGPD. Il serait administré par les Organismes d'activité et les DDMPO qui seraient en charge de veiller à la solidarité entre les antennes sur les recours.

La direction fera un point sur l'utilisation de ce fichier à 3 et 6 mois.

Les membres de la commission ont interpellé la direction sur le découragement des scriptes et sur l'inquiétude qui pèse, quant aux difficultés qu'elles expriment. Celles-ci peuvent avoir pour conséquence un accroissement des problèmes de recrutement sous CDD et sous CDI.

L'enjeu consiste donc à pouvoir attirer de nouvelles personnes et surtout de les garder.

Pour la commission, il semble urgent de trouver des solutions sur l'organisation du travail et de régler les problèmes liés à l'accroissement de la charge de travail.

Les problèmes techniques et organisationnels liés à l'utilisation d'OPEN MEDIA ajoutent également un stress important qui peut à terme avoir des répercussions importantes sur les antennes.

Peut-être serait-il temps, de prendre son temps, en temporisant son déploiement.

## **II. Focus Planificateurs.**

Dans le Réseau France 3, l'organisation de l'activité est assurée dans les antennes par les Organismes d'activité qui sont assistés par les chargés de gestion administrative.

Dans certaines antennes, l'activité des chargés de gestion administrative dépasse largement les missions qui figurent dans leur fiche de poste.

Le métier de planificateur est un métier du Book emploi qui jusqu'à maintenant n'était pas utilisé dans le Réseau.

Certaines organisations du travail mettent en lumière la nécessité, pour certaines assistantes, d'exercer des activités de planification et par corrélation rendent nécessaire une évolution de poste vers le métier de planificateur.

Le poste de planificateur étant positionné en Groupe 6, il permet cette évolution.

Une analyse de la répartition de l'activité par les RRH dans certaines antennes a permis d'identifier (à ce jour) 3 personnes comme effectuant de la planification avancée : (Paris IDF, Marseille, Rennes). Un comité de validation a approuvé le projet en août permettant ainsi aux 3 assistantes concernées de

bénéficiaire d'une évolution de poste. Un parcours de formation, visant à donner un socle commun de compétences, devrait permettre d'accompagner ce parcours professionnel valorisant.

Si le dispositif n'a pas pour vocation à être généralisé, il n'est pas exclu que d'autres antennes aient une organisation qui nécessite ce type de mesure.

La question de la cohabitation entre l'organisateur d'activité et le planificateur a donc été posée. Qui fait quoi ?

Lorsque les 2 métiers cohabitent :

L'organisateur d'activité :

Supervise la planification de la rédaction et de l'exploitation technique. Il a une vision à long terme et participe au CODIR.

De son côté, le planificateur serait plus en contact avec les salariés. Il assurerait la planification des semaines S+1, S+2, S+3.

Il devrait gérer la planification des salariés en tenant compte de l'optimisation de la planification dont l'organisateur d'activité a la charge.

### **III. L'emploi permanent des antennes au 30 juin 2023.**

#### **A. Une décroissance de l'emploi permanent du 30 juin 2022 au 30 juin 2023. (page 3)**

Au 30 juin 2023, les antennes du réseau comportaient 2617 salariés permanents contre 2658 au 30 juin 2022.

Nous constatons donc, (de date à date) une baisse des effectifs permanents de 41 salariés dans les antennes.

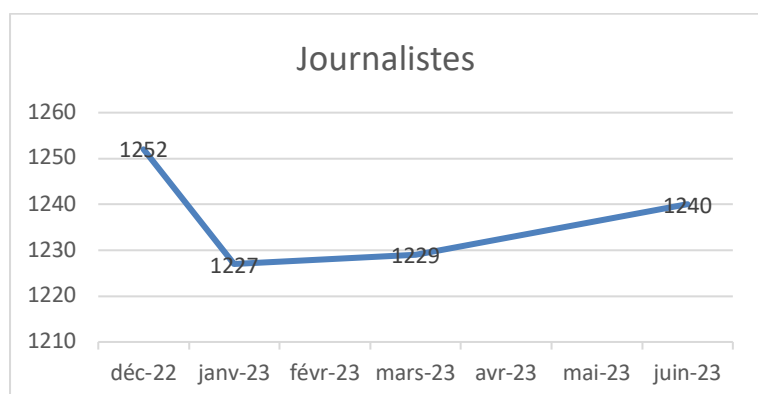
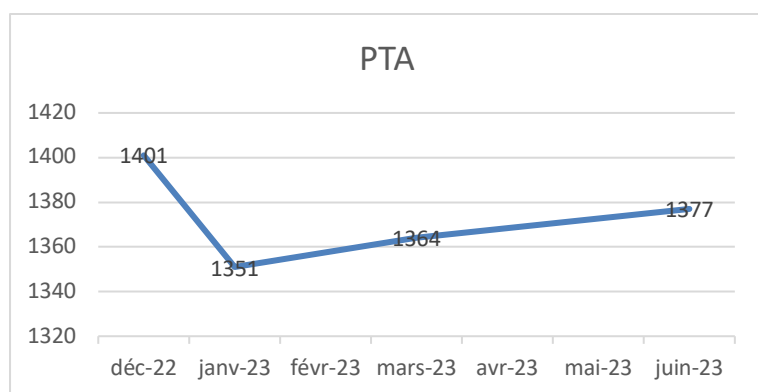
Seul le service du siège est en positif (de juin à juin) au niveau de l'emploi permanent. Notons pour les baisses les plus significatives :

- Auvergne Rhone-Alpes en recul de 6 permanents ;
- La Normandie qui est en recul de 6 permanents ;
- Nouvelle aquitaine est en recul de 9 permanents ;
- Occitanie est en recul de 7 permanents ;
- Provence Alpes Côte d'Azur est en recul de 6 permanents.

Si les effectifs permanents baissent de juin à juin, nous pouvons toutefois remarquer que depuis fin janvier, les antennes ont procédé à des comblements de postes qui ont entraîné des recrutements. De fait, nous constatons un accroissement des effectifs permanents +26 PTA et +13 journalistes sur le premier semestre.

Suivi de l'effectif permanent sur l'année 2023.

	PTA	Journalistes	Total
<b>Décembre 2022</b>	<b>1401</b>	<b>1252</b>	<b>2653</b>
<b>31 janvier 2023</b>	<b>1351</b>	<b>1227</b>	<b>2578</b>
<b>31 mars 2023</b>	<b>1364</b>	<b>1229</b>	<b>2593</b>
<b>30 juin 2023</b>	<b>1377</b>	<b>1240</b>	<b>2617</b>



## B. L'emploi doit s'examiner notamment au regard des entrées et départs du réseau depuis janvier.

- 89 départs ont eu lieu (57 PTA et 32 journalistes) dont 69 RCC ;
- 58 recrutements (35 PTA et 23 journalistes).

Pour rappel.	PTA	Journalistes	Total



Départs RCC depuis le 1 <sup>er</sup> janvier	46	23	69
Total des Départs depuis le 1 <sup>er</sup> janvier	57	32	89
Total des recrutements CDI depuis le 1 <sup>er</sup> janvier	35	23	58
<b>Solde entrées départs CDI depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>	<b>-22</b>	<b>-9</b>	<b>-31</b>

### **C. Sur le comblement des postes mis en consultation.**

La direction nous a informés avoir mis un terme aux pratiques de republication systématique des postes en l'absence de candidat en mobilité (surtout sur les métiers en tension).

Par ailleurs, les COCA (comités carrière) n'existent plus. Désormais les services RH en région ont la main sur les recrutements. Ils doivent toutefois respecter les critères de recrutement applicables dans l'entreprise. Un Copil Emploi, dont l'objet est de vérifier à posteriori si les procédures sont respectées prendra la place des COCA.

L'évolution nous est présentée comme permettant de passer d'un modèle basé sur le contrôle à priori à un modèle basé sur l'autonomie et la responsabilisation des acteurs.

La procédure de recrutement est maintenant la suivante :

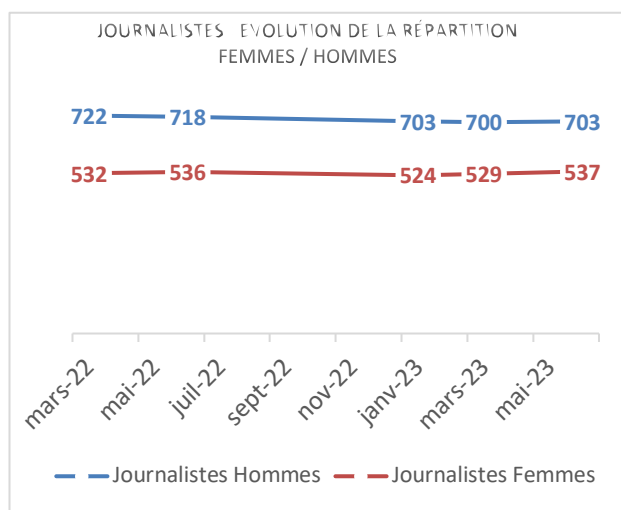
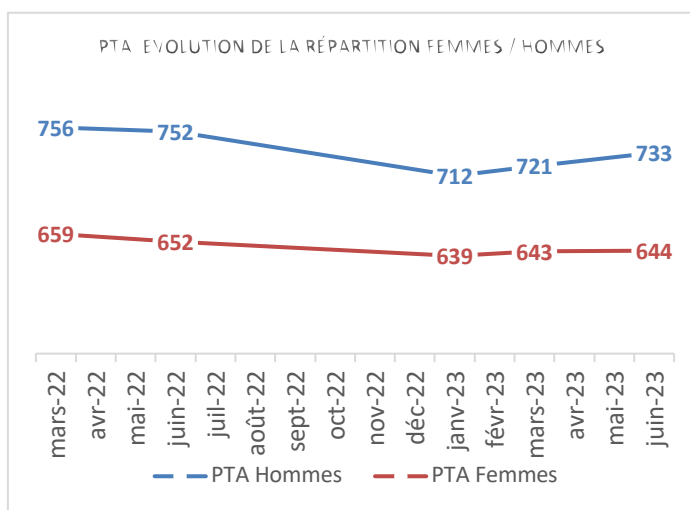
- Le poste est publié ;
- Les instances de proximité et les OSR sont informées et peuvent faire des remarques ;
- Les RH et managers concernés effectuent les entretiens de recrutement ;
- En cas de choix qui ne semble pas naturel (par exemple le recrutement d'un salarié avec 100 jours) le DRH reprend la main.
- Le copil emploi devrait contrôler à posteriori si les process sont respectés.

### **D. Sur les 60 ETP affectés dans le Réseau pour le déploiement des ICI midi et ICI 19/20.**

La répartition budgétaire a été faite par région et a été présentée en commission économique du Réseau. Nous ne connaissons toujours pas le nombre de volontaires du siège aspirant rejoindre le Réseau. Visiblement ils ne seraient pas très nombreux.

## E. Évolution de la répartition Femmes/ Hommes dans le réseau (emploi permanent) au 30 juin.

Au 30 juin 2023, le réseau comptabilise : 1181 femmes et 1436 Hommes.

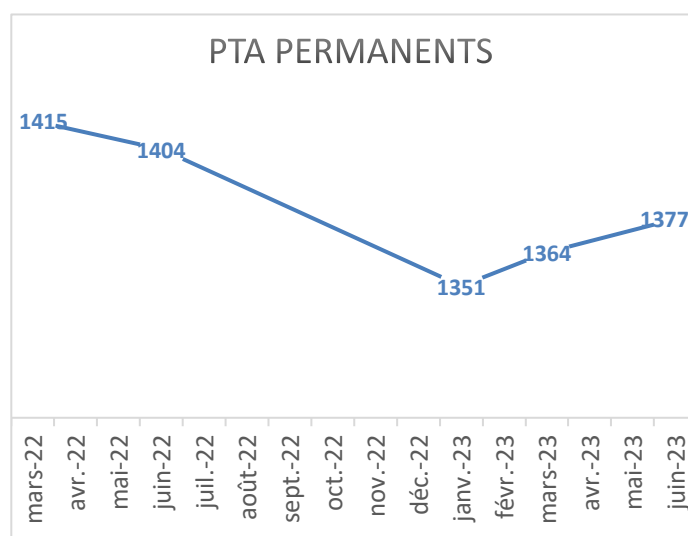
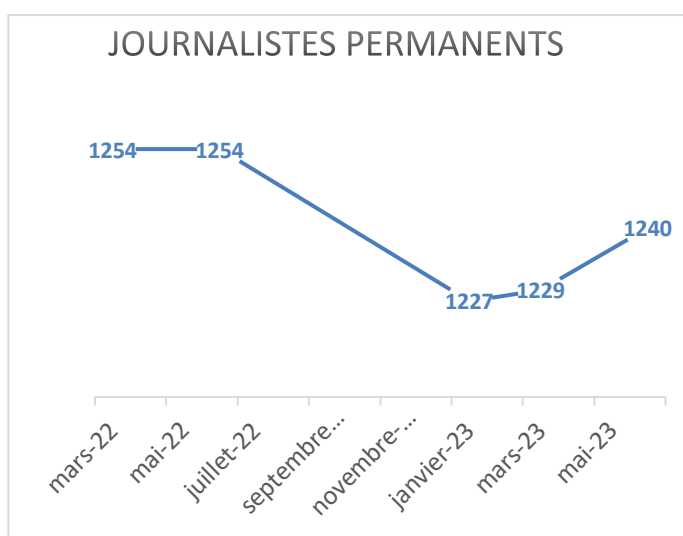


	PTA Hommes	PTA Femmes	Journalistes Hommes	Journalistes Femmes
Mars 2022	756	659	722	532
<b>Juin 2022</b>	<b>752</b>	<b>652</b>	<b>718</b>	<b>536</b>
<b>Janvier 2023</b>	<b>712</b>	<b>639</b>	<b>703</b>	<b>524</b>
Mars 2023	721	643	700	529
<b>Juin 2023</b>	<b>733</b>	<b>644</b>	<b>703</b>	<b>537</b>
GAP sur 1 an (juin à juin)	-19	-8	-15	+1
Depuis 31 janvier 2023	+21	+5	0	+13

## F. Évolution de la répartition de l'emploi Journalistes / PTA (emploi permanent) au 30 juin 2023.

L'emploi est reparti à la hausse sur le 1<sup>er</sup> semestre 2023. Au 30 juin 2023, dans les antennes le réseau comptabilisait :

- 1240 journalistes (-14 par rapport à juin 2022 et + 13 par rapport à fin janvier 2023)
- 1377 PTA (- 27 PTA par rapport à juin 2022 et +13 par rapport à janvier 2023)



	PTA	JOURNALISTES
<b>31 Mars 2022</b>	<b>1415</b>	<b>1254</b>
<b>30 juin 2022</b>	<b>1404</b>	<b>1254</b>
<b>31 janvier 2023</b>	<b>1351</b>	<b>1227</b>
<b>31 Mars 2023</b>	<b>1364</b>	<b>1229</b>
<b>30 juin 2023</b>	<b>1377</b>	<b>1240</b>
<b>Gap de juin 2022 à juin 2023</b>	<b>-27</b>	<b>-14</b>
<b>Gap depuis le 31 janvier 2023</b>	<b>+26</b>	<b>+13</b>

## G. Évolution des permanents en personnes physiques par directions (page 4).

Le tableau ci-dessous vous permet de voir l'évolution de l'emploi permanent en personnes physiques par région de juin 2022 à juin 2023 et depuis le 31 janvier 2023 (fin de RCC).

Évolution des permanents en personnes physiques 31 mars 2022 vs mars 2023 (page 4).								
	PTA juin 2022	PTA Janv.2023	PTA juin 2023	Journalistes Juin 2022	Journalistes Janv.2023	Journalistes juin 2023	Gap PTA depuis 31 janv.2023	Gap journalistes depuis 31 janv.2023
Auvergne Rhône Alpes	158	155	157	148	142	143	+2	+1
Bourgogne Franche- comté	111	103	107	83	81	86	+4	+5
Bretagne	72	69	70	65	67	66	+1	-1
Centre Val de Loire	57	55	55	52	50	51	0	+1
Grand Est	192	188	190	158	162	159	+2	-3
Hauts de France	123	120	122	99	90	96	+2	+6
Normandie	107	104	107	93	87	87	+3	0
Nouvelle-Aquitaine	215	205	212	178	177	180	+7	+3
Occitanie	143	140	141	140	137	135	+1	-2
Paris Île-de-France	23	23	22	68	68	69	-1	+1
Pays de la Loire	59	53	53	53	53	55	0	+2
Provence Côte d'Azur	120	113	117	112	110	111	+4	+1
Echelon central	7	23	11	3	3	0		-3
Antenne et Programmes Régionaux				1		1		
Coordination et développement régional	10		7			1		
Communication du Réseau Régional	3		2					
Secrétariat général	4		4	1				
<b>Total</b>	<b>1404</b>		<b>1377</b>	<b>1254</b>		<b>1240</b>		
<b>Salariés du Réseau rattachés au siège.</b>								
Moyens de Fabrication	320		312					
RH	85		93					
Finance	36		36					
Information réseau			1	1		3		

## H. L'emploi permanent à temps partiel en personnes physiques. (page 5)

Au 30 juin 2023, l'emploi permanent des antennes du réseau France 3 comportait 282 postes à temps partiel. Ils étaient 298 au 30 juin 2022.

Répartition des salariés à temps partiels au 30 juin :

- 123 PTA (35 hommes et 88 femmes) ;
- 159 journalistes (48 hommes et 111 femmes).

Par ailleurs, pour les salariés du réseau rattachés au siège au 30 juin 2023 :

- les moyens de Fabrication comportaient 15 salariés à temps partiel (11 hommes et 4 femmes, contre 11 à juin 2022 (7 hommes et 3 femmes) ;
- les RH en comportaient 9 (9 femmes). Elles étaient 8 en juin 2022 ;
- la finance en comportait 6 salariés (6 femmes) contre 7 au 30 juin 2023 ;
- l'information ne comportait pas de salarié à temps partiel (pas d'évolution).

## IV. Évolution des effectifs en ETP moyen annuel. (page 6).

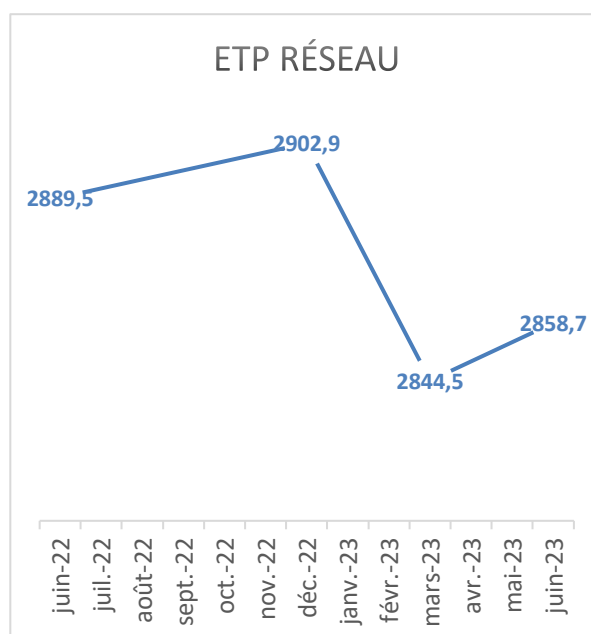
### A. L'emploi en ETP moyen annuel des salariés des antennes de juin 2022 à juin 2023. Page 6.

A juin 2023, l'activité du Réseau France 3 est effectuée par 2858,7 ETP moyens Permanents et non-permanents contre 2889,5 à juin 2022. Soit un recul de 30,8 ETP moyens sur la période.

Pour rappel, nous constatons 2902,9 ETP moyens à décembre 2022 et 2844,5 ETP au 31 mars 2023.

De fait, si la trajectoire en ETP de juin 2022 à juin 2023 laisse un solde négatif de 30.8 ETP moyens, il est positif de mars 2023 à juin 2023 de 14,2 ETP.

	ETP réseau
30/06/2022	2889,5
31/12/2022	2902,9
31/03/2023	2844,5
30/06/2023	2858,7



Cette évolution est la conséquence d'une augmentation (de juin à juin) du recours aux non-permanents de 32.8 ETP moyens et d'une baisse de 63,6 ETP moyens chez les permanents.

- **Solde négatif d'ETP chez les PTA.**

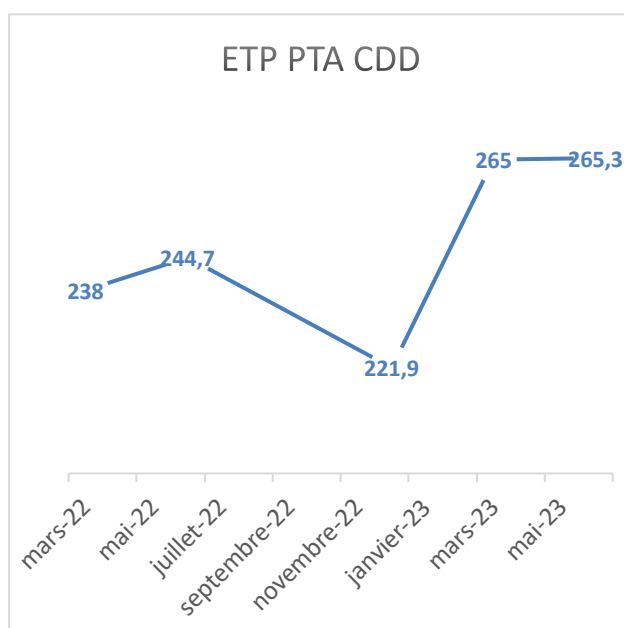
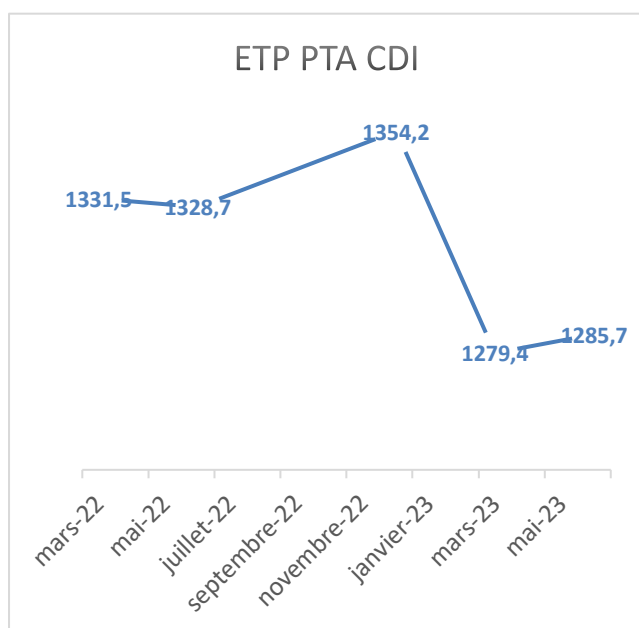
Nous constatons un solde négatif PTA (en ETP moyen) **de juin 2022 à juin 2023** : -22,4 ETP qui se décomposent de la manière suivante : -43 ETP PTA permanents, compensés par un accroissement du recours au CDD sur la même période +20,6 ETP.

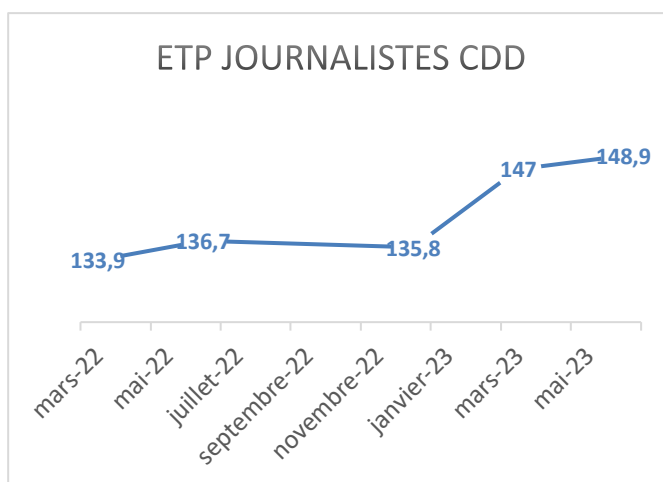
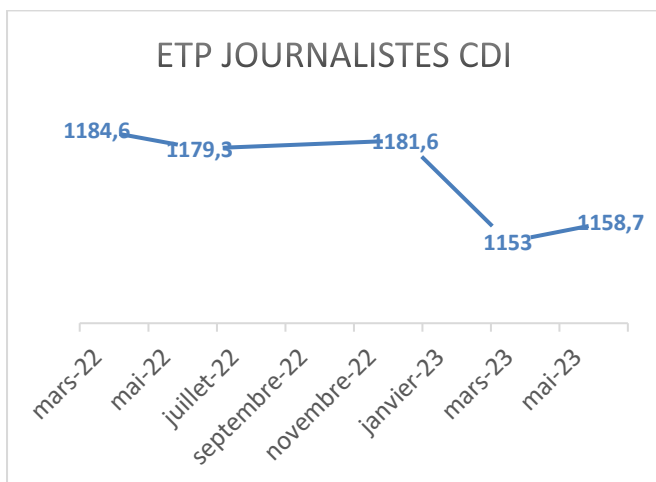
- **Solde négatif chez les journalistes.**

Nous constatons un solde négatif Journalistes de -8,3 ETP moyens **de juin 2022 à juin 2023** qui se décomposent de la manière suivante : -20,6 ETP journalistes permanents compensés partiellement par un accroissement du recours au CDD de +12,2 ETP moyens.

Notons que nous constatons sur le 2ème trimestre, que le Réseau a fait des efforts de recrutement sous CDI (+6,3 ETP permanents PTA depuis mars 2023 et, +5,7 ETP permanents journalistes).

Les ETP moyens chez les CDD augmentent fortement sur le 1er trimestre et dans une moindre mesure sur le second. (+43,4 ETP non-permanents chez les PTA de décembre 2022 à juin 2023 et +13,1 ETP non-permanents chez les journalistes de décembre 2022 à juin 2023).





	ETP PTA CDI	ETP PTA CDD	ETP PTA TOTAL	ETP Journalistes CDI	ETP Journalistes CDD	ETP Journalistes Total
31/03/2022	1331,5	238	1569	1184,6	133,9	1318,5
30/06/2022	1328,7	244,7	1573,5	1179,3	136,7	1316
31/12/2022	1354,2	221,9	1576	1181,6	135,8	1317,3
31/03/2023	1279,4	265	1544,5	1153	147	1300
30/06/2023	1285,7	265,3	1551	1158,7	148,9	1307,7
Gap déc. 2022 Juin 2023	-68,5	43,4	-25	-22,9	13,1	-9,6
Gap mars 2023 juin 2023	6,3	0,3	6,5	5,7	1,9	7,7

### 1. Évolution mensuelle de l'emploi permanent du Réseau de janvier à juin 2023.

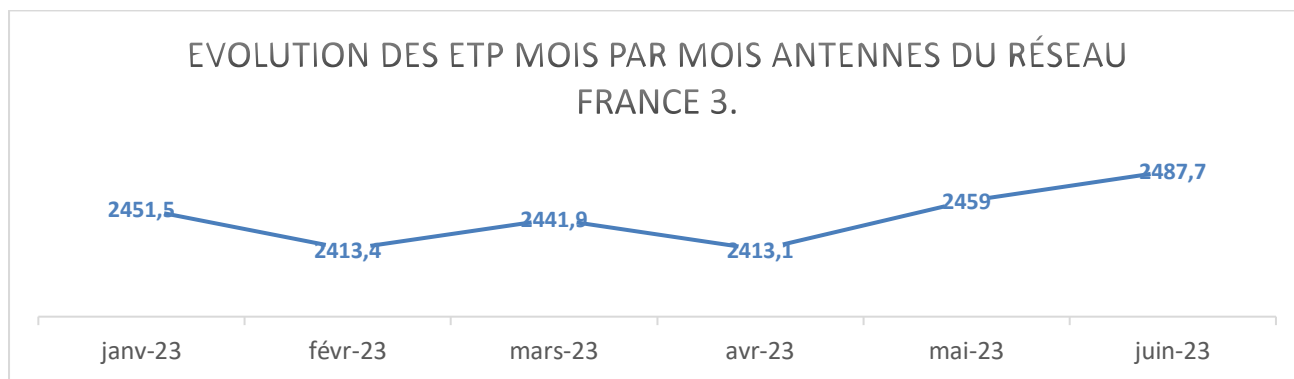
L'emploi permanent évolue de 2451.5 ETP moyens en janvier 2023 à 2487.7 ETP moyens à juin 2023 (page 10).

Nous constatons que sur le premier trimestre, l'emploi dans le réseau comportait 2435,6 ETP en moyenne contre 2444,4 ETP au 2<sup>ème</sup> trimestre.

ETP Moyens PTA et journalistes	Janvier 2023	Février 2023	Mars 2023	ETP moyens 1 <sup>er</sup> trimestre
	2451.5	2413.4	2441.9	2435.6

ETP Moyens PTA et journalistes	Avril 2023	Mai 2023	Jun 2023	ETP moyens 2 <sup>ème</sup> trimestre
	2413.1	2459	2487.7	2444.4

### EVOLUTION DES ETP MOIS PAR MOIS ANTENNES DU RÉSEAU FRANCE 3.



#### a. Évolution mensuelle de l'emploi permanent du Réseau, PTA de janvier à juin 2023 (en ETP moyen).

**L'emploi permanent PTA** évolue de 1284.4 ETP au cours du mois de janvier 2023 ; à 1310 ETP au cours du mois de juin 2023.

Nous constatons que sur le premier semestre, l'emploi dans le réseau comportait 1280.8 ETP permanents en moyenne.

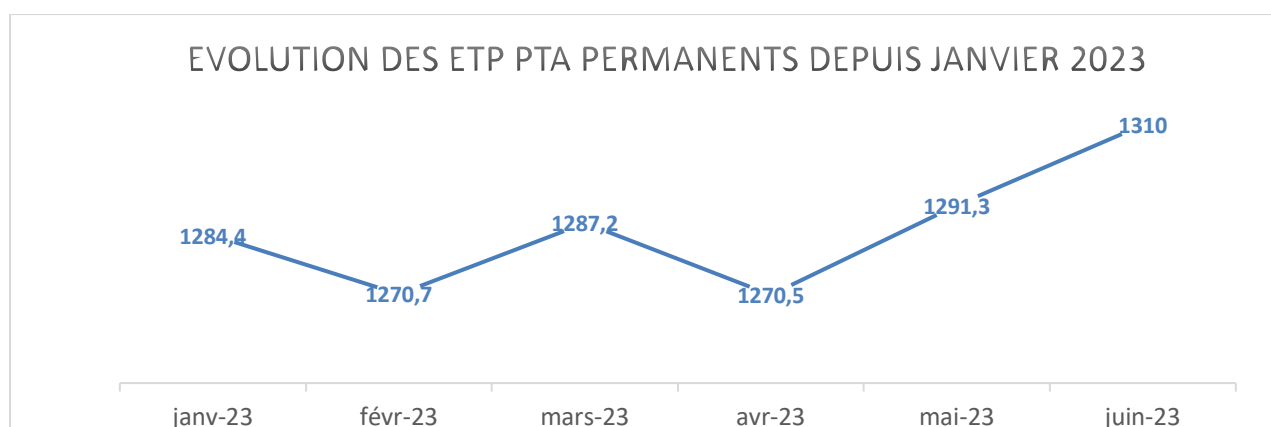
Sur le deuxième semestre l'emploi dans le réseau comportait 1285.7 ETP permanents.

De fait, l'emploi permanents des PTA en ETP moyen sur le trimestre augmente de 4.9 ETP entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> trimestre.

(page 9)

ETP Moyens PTA	Janvier 2023	Février 2023	Mars 2023	Avril 2023	Mai 2023	Juin 2023
	1284.4	1270.7	1287.2	1270.5	1291.3	1310

### EVOLUTION DES ETP PTA PERMANENTS DEPUIS JANVIER 2023





## b. Évolution mensuelle de l'emploi permanent journalistes de janvier à juin 2023.

**L'emploi permanent des journalistes** évolue de 1167.1 ETP à janvier 2023 à 1177.7 ETP au cours du mois de juin 2023.

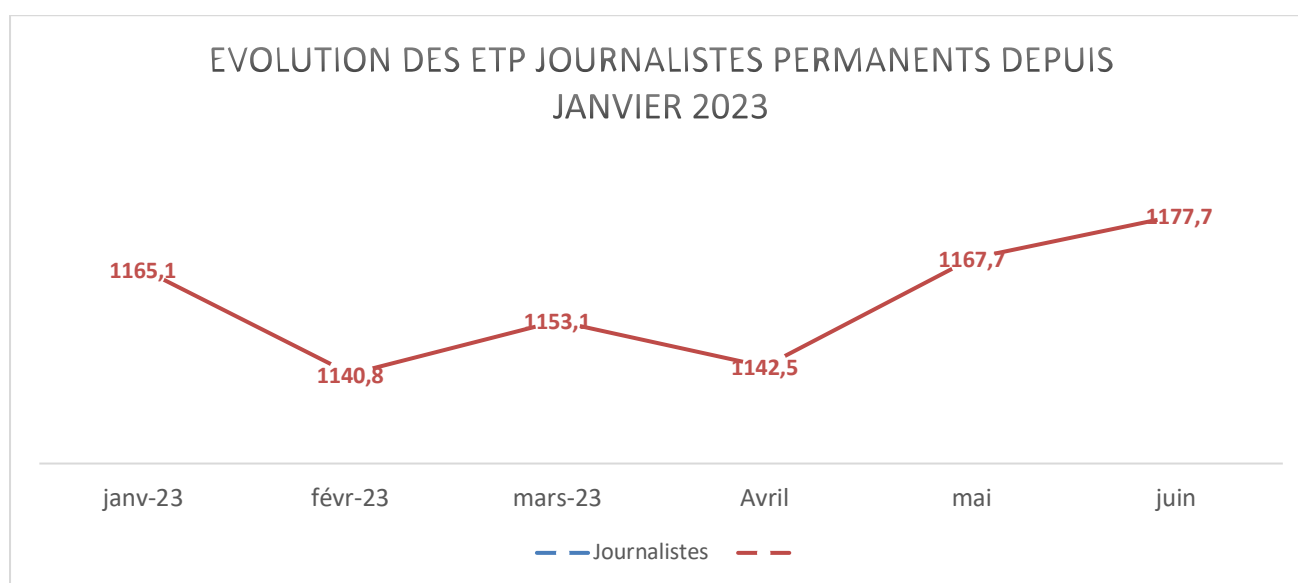
Nous constatons que sur le premier semestre, l'emploi dans le réseau comportait 1153 ETP journalistes permanents en moyenne.

Sur le deuxième semestre l'emploi dans le réseau comportait 1158.7 ETP permanents.

De fait, l'emploi permanents des journalistes en ETP moyen sur le trimestre augmente de 3.9 ETP entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> trimestre.

### Page 10

ETP Moyens Journalistes	Janvier 2023	Février 2023	Mars 2023	Avril	mai	juin
	1165,1	1140,8	1153,1	1142,5	1167,7	1177,7



## B. **Évolution du recours au CDD en ETP moyen dans les antennes de juin 2022 à juin 2023 (page 12 à 15).**

De juin 2022 à juin 2023, nous constatons un accroissement du recours au CDD de 32.3 ETP moyens (+20,6 Chez les PTA et +11,7 chez les journalistes). Il passe de 381.4 ETP moyens non permanents à 413.7 ETP moyens à juin 2023.

Évolution du recours aux CDD chez les PTA par motif de contrat de juin 2022 à juin 2023. Page 12 et 13.					
Motif de recours	Remplacement	Renfort	CDDU	Alternants	Cachets
Mars 2022	97,7	12	83,5	26	18,9
Juin 2022	97.6	11.5	88.8	26	20.9
Mars 2023	102,5	10,7	99,2	29,6	23
Juin 2023	103.1	8.7	101.3	29.6	22.6
Gap juin 2022 à juin 2023	+5.4	-2.8	+12.5	+3.6	+1.8

Évolution du recours aux CDD chez les journalistes par motif de contrat de mars 2022 à Mars 2023. Page 12 et 13.					
Motif de recours	Remplacement	Renfort	Alternants	Pigistes	
Mars 2022	109,8	6	18	0	
Juin 2022	112.6	6.1	17.9	0	
Mars 2023	120,3	6,1	20,5	0	
Juin 2023	122.5	5.6	20.3	0	
Gap Juin 2022/ Juin 2023	+9.9	-0.6	+2.4	0	

## 1. Évolution des motifs de remplacement en ETP moyen dans le réseau.

	ETP au 31/12/20	ETP au 31/12/21	ETP au 31/03/22	ETP au 31/06/22	ETP au 31/12/22	ETP au 31/03/23	ETP au 31/06/23
Congés	42,1	80,7	61,7	66.4	92,2	65,7	71.5
CSS (congrés sans solde)	1,4	2,4	2,4	2.4	2,7	2,3	2.9
Détachements	4	15,4	16	15.8	17,2	27,4	27.4
Divers, (salariés temporairement à tps partiel, absence au poste temporairement, évènements familiaux).	10	23,9	22,7	23.7	22,7	26,6	27
Formation	2,2	9,5	16	13	12,1	13,3	12.2
Heures de délégation	5,5	11,3	9,8	11	11	13,7	14.3
Maladie, (dont accident du travail, accident de trajet).	35,6	64,7	68,3	68	61,3	59,5	58.3
Maternité	1,9	4,5	5	4.3	4,5	4,3	3.5
Paternité	0,2	0,5	0,9	0.7	0,8	0,9	0.8
Poste vacant en attente de comblement	2,3	3,1	4,6	5	6,1	9,2	7.6

## 2. Évolution du recours aux CDD Salariés du réseau rattaché au siège.

De juin 2022 à juin 2023, le recours aux CDD est en baisse de 22.5 ETP moyens pour les salariés du réseau rattachés au siège. Il reste toutefois très élevé : 172.9 ETP moyens à juin 2023 contre 150.4 ETP à mars 2022.

<b>Recours au CDD : salariés du réseau rattaché au siège. En ETP moyens (de sept 2021 à sept. 2022). Page 12 et 13.</b>					
<b>Motif de recours</b>	<b>Remplacement</b>	<b>Renfort</b>	<b>CDDU</b>	<b>Alternants</b>	<b>Cachets</b>
<b>Mars 2022</b>	<b>1</b>	<b>1,7</b>	<b>144,6</b>	<b>1,6</b>	<b>8</b>
<b>Juin 2022</b>	<b>0.6</b>	<b>1.3</b>	<b>160.6</b>	<b>1.8</b>	<b>8.4</b>
<b>Mars 2023</b>	<b>0,6</b>		<b>138,1</b>	<b>3,8</b>	<b>5,9</b>
<b>Juin 2023</b>	<b>0.8</b>		<b>139.8</b>	<b>3.9</b>	<b>5.9</b>
<b>Gap juin 2022/ juin 2023</b>	<b>+0.2</b>	<b>- 1,3</b>	<b>- 20.8 ETP</b>	<b>+2.1 ETP</b>	<b>-2,5 ETP</b>

## V. Sur les entrées et sorties.

### A. Sur les entrées et sorties sous CDI dans les antennes du réseau.

(page 17).

Au 30 juin 2023, il y a eu 58 recrutements sous CDI (35 PTA et 23 journalistes) dans le réseau pour 89 départs (57 PTA et 32 journalistes).

Pour les 58 recrutements sous CDI au 30 juin 2023 :

- 6 recrutements externes ; 5 PTA et 1 journalistes ;
- 52 recrutements de salariés qui travaillaient sous CDD précédemment. 30 PTA et 22 journalistes.

Pour les 89 départs de l'entreprise au 30 juin 2023 :

- 7 licenciements : 3 PTA et 4 journalistes ;
- 6 ruptures conventionnelles : 5 PTA et 1 journaliste ;
- 3 départs à la retraite : 3 journalistes ;
- 1 démission : 1 journaliste
- 3 décès : 2 PTA ;
- 0 Fin de contrat ou période d'essai.
- 69 RCC : 46 PTA et 23 journalistes.

## **B. Sur les entrées et sorties sous CDI des salariés du réseau rattachés au siège au 31 mars 2023. (Page 17)**

Au 30 juin 2023 il y a eu 12 recrutements sous CDI (12 PTA) pour 15 départs (15 PTA).

**Pour les arrivées sous CDI au 30 juin 2023 (12 embauches sous CDI) :**

- 4 recrutement externe : 4 PTA ;
- 8 recrutements de salariés qui travaillaient sous CDD précédemment : 8 PTA.

**Pour les départs de l'entreprise à Sept 2022 (15 départs) :**

- 2 licenciements
- 13 RCC

## **VI. Sur l'évolution des heures supplémentaires. Page 18.**

### **A. Évolution du recours aux heures supplémentaires dans les antennes.**

A juin 2023, les antennes avaient effectué 32 897 heures supplémentaires contre 28 440.4 à juin 2022.

Le volume d'heures supplémentaires et complémentaires est en augmentation de 4 446.6 heures.

<b>Heures sup des salariés des antennes du Réseau France 3</b>	<b>Permanents</b>	<b>Non-Permanents</b>	<b>Total</b>
<b>Total 2020</b>	<b>20 016,5</b>	<b>20 748,3</b>	<b>40 764,8</b>
<b>Total 2021</b>	<b>28 098</b>	<b>19 804</b>	<b>47 902</b>
<b>Total 2022</b>	<b>31 459,8</b>	<b>31754,1</b>	<b>63 213,8</b>
<i>Au 31 mars 2022</i>	<i>4966,3</i>	<i>6602,8</i>	<i>11 569,1</i>
<i>Au 30 juin 2022</i>	<i>14 141.5</i>	<i>14 298.9</i>	<i>28 440.4</i>
<i>Au 31 mars 2023</i>	<i>5543,5</i>	<i>5020,2</i>	<i>10 563,7</i>
<i>Au 30 juin 2023</i>	<i>15 584.2</i>	<i>17 312.8</i>	<i>32 897</i>

## B. Heures supplémentaires effectuées par les salariés du réseau rattachés au siège.

La commission constate un volume de 18 996.2 heures supplémentaires effectué au 30 juin 2023, contre 29 132.6 à juin 2022.

Son volume est donc en baisse de 10 136.4 heures en comparaison au volume effectué à juin 2022.

<b>Heures sup salariés rattachés au siège</b>	Permanents	Non-permanents	total
<b>Total 2020</b>	<b>17 198,7</b>	<b>39 446</b>	<b>56 644,7</b>
<b>Total 2021</b>	<b>23 371,7</b>	<b>38 687</b>	<b>62 058,7</b>
<b>Déc. 2022</b>	<b>21 931</b>	<b>32 243,5</b>	<b>54 174,5 heures sup</b>
<i>Mars 2022</i>	<i>5 390,4</i>	<i>8 367</i>	<i>13 757 heures sup</i>
<i>Juin 2022</i>	<i>10 788.6</i>	<i>18 344</i>	<i>29 132.6 heures sup</i>
<i>Mars 2023</i>	<i>3421,4</i>	<i>4 009</i>	<i>7 430,4 heures sup</i>
<i>Juin 2023</i>	<i>8775.7</i>	<i>10240.5</i>	<i>18 996 heures sup</i>

# Évolution de l'emploi des salariés de « LA FABRIQUE » rattachés au Réseau.

La direction du Réseau a modifié la présentation de l'évolution de l'emploi afin de la rendre identique à celle qui est présentée dans le Réseau.

De fait, nous bénéficions maintenant des mêmes données que celles qui sont communiquée pour le Réseau (par direction).

Si cette présentation paraît intéressante, il n'en reste pas moins, qu'elle ne nous permet plus d'étudier l'évolution de l'emploi sur les différents sites et les différents CARs.

Les membres de la commission ont fait part de leurs souhaits, de connaître les évolutions de l'emploi dans les mêmes conditions qu'auparavant. Il nous semble en effet légitime d'avoir connaissance de l'évolution territoriale de l'emploi de « la Fabrique » qui, bien que pilotée depuis Paris, remplit des missions territoriales en matière de production audiovisuelle .

Elle souhaite également avoir une vision des postes et des transferts des salariés sur des contrats Parisiens, ce qui n'est plus possible avec la nouvelle présentation.

Après des échanges La direction nous a informé qu'elle étudierait la question.

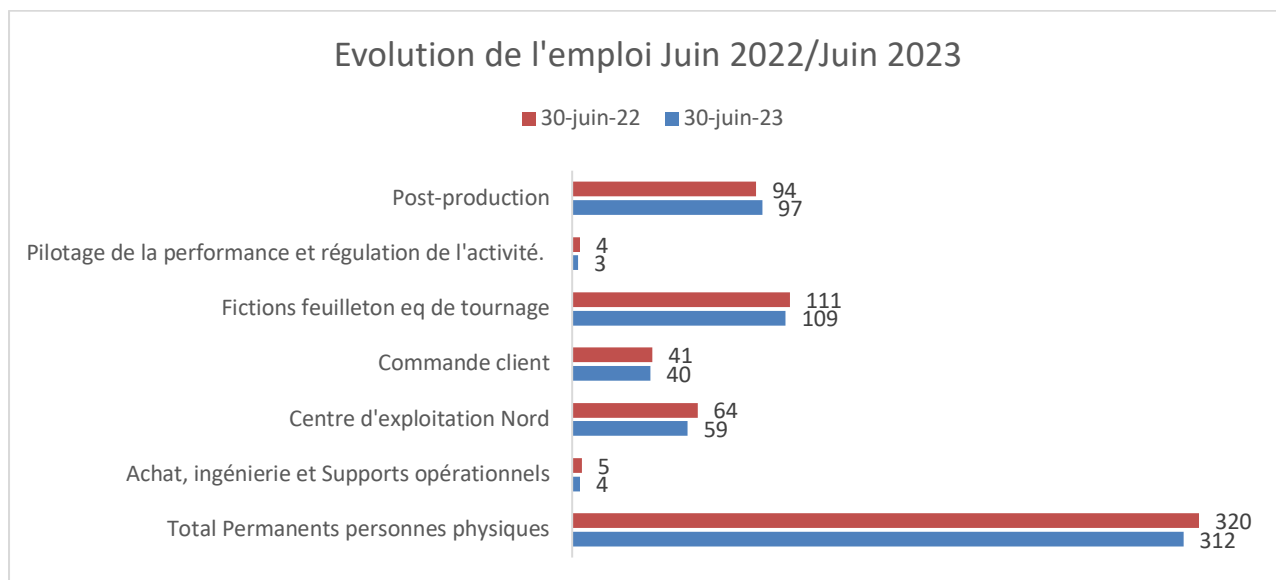
## I. Évolution de l'emploi permanent des salariés de la fabrique rattachés au réseau « en personnes physiques ».

Au 30 juin 2023, 312 salariés de la Fabrique étaient rattachés au Réseau France 3 contre 320 au 30 juin 2022. Si de juin 2022 à juin 2023, la post-production a augmenté ses effectifs de 3 salariés permanents, l'ensemble des autres services a diminué ses effectifs.

### EMPLOI permanent en personnes physiques au 30 juin 2023.

	30-juin-23	30-juin-22
Total Permanents personnes physiques	312	320
Achat, ingénierie et Supports opérationnels (Les salariés AISO)	4	5
Centre d'exploitation Nord (Les de la VM)	59	64
Commande client (Les chargés et cadres de production)	40	41

Fictions feuilleton eq de tournage	109	111
Pilotage de la performance et régulation de l'activité.	3	4
Post-production	97	94



En revanche, les données que nous avons sur les différents sites ne nous ont pas été communiquées. La commission n'a donc pas été en mesure d'analyser les évolutions de l'emploi par site au 30 juin 2023.

Nombre de salariés permanents	30/06/21	30/09/21	31/12/21	31/03/22	30/09/2022	31/12/2022	31/03/2023
LYON	48	47	47	44	45	44	42
RENNES	30	29	29	26	25	25	24
NANCY	19	19	19	18	16	16	17
STRASBOURG	22	22	22	22	22	21	22
LILLE	54	55	52	52	52	53	53
BORDEAUX	15	17	17	18	17	18	15
TOULOUSE	24	24	24	24	23	23	22
MARSEILLE	113	116	115	116	116	114	111
TOTAL	325	329	325	320	316	314	306

### Sur la situation de Bordeaux.

Il resterait 2 personnes affectées aux équipes de tournage qui travaillent pour d'autres sites. Nous ne sommes pas en mesure de connaître l'évolution précise de la situation. (ni en emploi permanent, ni en ETP).

### **Sur la situation de Vendargues.**

Les 7 postes qui étaient en consultation pour les COCA de mai et juin ont été pourvus.

1 salarié a rejoint les équipes techniques sous contrat en alternance de TEVA.

## **II. Répartition des salariés permanents de la Vidéo Mobile affectés en région et au siège.**

Faute d'informations, nous ne sommes pas en mesure de communiquer l'évolution de l'emploi sur les différents CARs de la Fabrique. Nous ne connaissons pas plus le nombre de contrats qui ont pu glisser vers le siège. Les dernières données datent donc du 31 mars 2023.

### **A. CAR Challenger 1. STRASBOURG.**

**Au 31 mars (inchangé) :**

2 salariés sont rattachés au siège :

- 2 techniciens vidéos

6 sont rattachés au réseau :

- 1 chef de CAR,
- 1 adjoint au chef de CAR,
- 1 chef d'équipement,
- 3 salariés de l'équipe SON.

### **B. CAR Challenger 2. TOULOUSE.**

- 2 salariés sont affectés au siège :

- 1 technicien vidéo,
- 1 Chef OPS.

- 5 salariés sont affectés au réseau :

- 1 chef de CAR,
- 1 adjoint au chef de CAR,
- 2 techniciens vidéo,
- 1 chef d'équipement SON.



## **C. Benjamin 1. Marseille.**

**Au 30 sept 2022. (inchangé)**

- 3 salariés sont rattachés au siège :
  - 1 chef de CAR,
  - un adjoint au chef de CAR,
  - un technicien vidéo.
- 5 salariés de l'équipe SON sont rattachés au réseau.

## **D. CAR Benjamin 2. RENNES.**

**Au 30 sept 2022, 4 salariés sont rattachés au réseau.**

Sont rattachés au siège :

- Le chef de CAR,
- L'adjoint au chef de CAR,
- 1 technicien vidéo.

4 salariés sont rattachés au réseau :

- 1 TEVA
- 3 salariés de l'équipe SON.

## **E. CAR Jumeaux 1 dont la SONO. LILLE.**

**Inchangé.**

- 1 salarié est rattaché au siège.
- 1 chef OPS.
- 8 salariés sont rattachés en région.
  - o 1 chef de CAR,
  - o 1 adjoint au chef de CAR,
  - o 1 chef d'équipement,
  - o 2 techniciens vidéo,
  - o 2 chefs d'équipement SON,
  - o 1 chef OPS.

## **F. CAR Jumeaux 2. LYON.**

**AU 31 mars : 5 salariés sont affectés au réseau.**

- Sont affectés au siège :
  - 1 chef d'équipement SON
  - 1 Chef OPS.

- Sont affectés au réseau :
  - o 1 chef de CAR,
  - o 1 adjoint au chef de CAR,
  - o 1 chef d'équipement,
  - o 2 techniciens vidéo
  - o 1 chef OPS.

### III. Évolution de l'emploi en ETP moyen des salariés de la Fabrique.

L'emploi en ETP à la Fabrique continue à s'appuyer sur un volume important de contrats à durée déterminée.

- A juin 2023, nous observons :
  - o 293,3 ETP moyens CDI.
  - o 148,4 ETP moyens sous CDD.

Nous constatons une baisse générale de l'emploi entre juin 2022 et juin 2023 dans les établissements de la Fabrique qui dépendent du Réseau : - 39,2 ETP.

Les baisses les plus significatives se constatent :

- sur le centre d'exploitation Nord (les CARs): - 15,7 ETP ;
- sur les équipes de fictions/ feuilletons et équipes de tournage : -24,6 ETP ;

Cette baisse serait la conséquence de la fin des tournages de « Plus belle la vie ».

Nous constatons un accroissement des ETP en post-production : +7,6 ETP (dont une augmentation de 9,2 ETP non-permanents).

Malheureusement, faute de données, la commission n'a pas été en mesure d'effectuer une analyse de l'évolution des ETP par site.

ETP moyens.					
		30-juin-23	30-juin-22	Total juin 2022	Total juin 2023
Total ETP moyen annuel	Permanents	293,3	311,2	480,9	441,7
	Non-permanents	148,4	169,7		
Achat, ingénierie et Supports opérationnels	Permanents	4,1	5,5	5,5	4,3
	Non-permanents	0,2			
Centre d'exploitation Nord	Permanents	54,2	62,7	70,9	55,2
	Non-permanents	1	8,3		

Commande client	Permanents	37,8	40	46,9	42
	Non-permanents	4,2	6,9		
Fictions feuilleton eq de tournage	Permanents	103,7	107,5	243,4	218,8
	Non-permanents	115	135,8		
Pilotage de la performance et régulation de l'activité.	Permanents	3,7	4	4	3,7
	Non-permanents				
Post-production	Permanents	89,8	91,5	110,1	117,7
	Non-permanents	27,9	18,7		

Évolution de l'emploi par site au 31 mars, faute de pouvoir fournir l'évolution au 30 juin 2023.

En ETP moyen	30/09/21	30/09/22	31/12/2022	31/03/2023
LYON permanents	47	44,03	43,36	39,46
LYON non-permanent	17,8	14,77	8,36	22,7
RENNES permanents	28,27	24,22	24,25	22,99
RENNES non-permanents	1,84	0,91	0,14	0,44
NANCY permanents	18,47	15,7	15,5	15,78
NANCY non-permanents	2,41	4,41	3,14	2,39
STRASBOURG permanents	21,26	22	20,77	21,72
STRASBOURG Non-permanents.	3,31	1,77	1,41	0,2
LILLE permanents	53,93	49,93	50	50,55
LILLE CDD	30,24	31,98	18,59	26,75
BORDEAUX permanents	14,8	16,57	17	14,54
BORDEAUX Non-permanents	3,75	5,27	2,59	1,38
TOULOUSE permanents	22,8	20	19,5	18,98
TOULOUSE Non-permanents	3,19	1,64	1,18	0,29
MARSEILLE permanents dont Vendargues	109,69	114,03	111,07	107,2
MARSEILLE Non-permanents dont Vendargues	117,97	139,66	70,59	92,94
TOTAL permanents	315,5 ETP	306,48 ETP	301,45 ETP	291,21 ETP
Total Non-permanents	180,34 ETP	200,41 ETP	106 ETP à vérifier	147,08 ETP

#### IV. Évolution des arrivées sous CDI et des départs à la Fabrique.

Au 30 juin 2023, la Fabrique a connu 9 départs pour 4 arrivées laissant un solde négatif de 5 emplois à date.

### Arrivées et départs au 30 juin 2023

	Arrivée	Départs
<b>Total</b>	4	9
<b>Achat, ingénierie et Supports opérationnels</b>		
Centre d'exploitation Nord	1	2
Commande client	1	1
<b>Fictions feuilleton eq de tournage</b>		2
<b>Pilotage de la performance et régulation de l'activité.</b>		
<b>Post-production</b>	2	4

## V. Évolution des heures supplémentaires à la Fabrique.

La commission constate un volume de 18 449.5 heures supplémentaires effectué au 30 juin 2023, contre 28 667.9 à juin 2022.

Son volume est donc en baisse de 10 218.4 heures en comparaison au volume effectué à juin 2022.

### Heures supplémentaires

		30-juin-22	30-juin-23
<b>Total</b>	Permanents	10 330,9	8 217
	Non-permanents	18 337	10 232,5
<b>Achat, ingénierie et Supports opérationnels</b>	Permanents	340	235,5
	Non-permanents		2
<b>Centre d'exploitation Nord</b>	Permanents	4715,5	3624
	Non-permanents	850,5	71,5
<b>Commande client</b>	Permanents	748,5	515
	Non-permanents	913	353,5
<b>Fictions feuilleton eq de tournage</b>	Permanents	3 777,7	2 829,9
	Non-permanents	15 784,5	9 251
<b>Pilotage de la performance et régulation de l'activité.</b>	Permanents	42,5	41,5
	Non-permanents		
<b>Post-production</b>	Permanents	706,7	973,1
	Non-permanents	789	554,5

Pour la commission

Pascal LEFEBVRE.